



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2018/2019

PROCES-VERBAL N°7

Réunion du mardi 04 Septembre 2018

Président : M. DENIS

Présents : MM.VESQUES-JEREMIASCH-LAWSON-ORTUNO- GODEFROY.

Excusés : MM. MARTIN- LANOIX

VILLE DE VILLEMOMBLE

STADE ALAIN MIMOUN – NNI 93 077 03 01

Suite à un entretien téléphonique avec M. BLIN, Directeur du Service des Sports, un rendez-vous a été pris pour le mercredi 19 septembre 2018 à 21h00 sur place, afin d'effectuer le contrôle de l'éclairage du terrain susnommé. La CRTIS remercie la ville de bien vouloir matérialiser les 25 points de contrôle. Les imprimés seront fournis sur place.

VILLE DE VILLEMOMBLE

STADE GEORGES POMPIDOU – NNI 93 077 01 01

Suite à un entretien téléphonique avec M. BLIN, Directeur du Service des Sports, un rendez-vous a été pris pour le mercredi 26 septembre 2018 à 22h00 sur place, afin d'effectuer le contrôle de l'éclairage du terrain susnommé. La CRTIS remercie la ville de bien vouloir matérialiser les 25 points de contrôle et demande que l'éclairage du terrain annexe ne soit pas allumé lors du contrôle. Les imprimés seront fournis sur place.

VILLE D'OZOIR LA FERRIERE**STADE DES TROIS SAPINS - NNI 77 350 01 01**

Suite à l'entretien téléphonique avec M. CHIABODO, Directeur du service des sports, un rendez-vous a été pris pour le lundi 24 septembre 2018 à 20h30 sur place, afin de contrôler l'éclairage du terrain susnommé. La C.R.T.I.S. remercie la ville de bien vouloir marquer les 25 points de contrôle. Les imprimés seront fournis sur place.

VILLE DE CRETEIL**STADE DOMINIQUE DUVAUCHELLE - NNI 94 028 01 04**

Suite à entretien téléphonique avec M. LAMAND, responsable du parc des sports Dominique Duvauchelle, celui-ci a informé la CRTIS que la moquette du terrain susnommé avait été changée. Dans le cadre de la confirmation de classement de ce terrain, un rendez vous a été pris pour le jeudi 13 septembre 2018 à 10h30 sur place. M JEREMIASCH effectuera une visite des installations et apportera les documents de classement. Le terrain devra être en configuration match et toutes les installations devront être accessibles.

VILLE DE TORCY**STADE DU FREMOY – NNI 77 468 01 01**

Suite à l'entretien téléphonique avec M. ALBE, Directeur du Service des Sports, un rendez-vous a été pris pour le lundi 17 septembre 2018 à 22h00 sur place, afin de contrôler l'éclairage du terrain susnommé dans le cadre d'une confirmation de classement. La C.R.T.I.S. remercie la ville de bien vouloir marquer les 25 points de contrôle. Les imprimés seront fournis sur place.

VILLE DE NOISY LE SEC**STADE SALVADOR ALLENDE 1 NNI 93 053 01 01**

Dans le cadre de la confirmation de classement décennal du terrain susnommé et après réception du rapport des tests in situ, M. JEREMIASCH qui suit ce dossier a pris rendez-vous avec M. DAYKHA, Responsable des équipements sportifs, pour effectuer une visite des installations. Ce rendez vous est fixé au lundi 10 septembre 2018 à 10h00 sur place. Le terrain devra être en configuration match et toutes les installations devront être accessibles.

VILLE DE DAMMARTIN EN GOELE**STADE ROLAND MORICEAU 2 - NNI 77 153 01 02**

Suite à l'entretien téléphonique avec M. GAVEAU, Directeur du Service technique, un rendez-vous a été pris pour le mercredi 12 septembre 2018 à 21h00 sur place, afin de contrôler l'éclairage du terrain susnommé dans le cadre d'un classement initial. La C.R.T.I.S. remercie la ville de bien vouloir marquer les 25 points de contrôle. Les imprimés seront fournis sur place.

VILLE DE SAINT BRICE SOUS FORET**STADE LEON GRAFFIN NNI 95 539 01 01**

La CRTIS accuse réception de document concernant le classement du terrain susnommé, elle est en attente du plan détaillé du terrain.

VILLE DE LONGJUMEAU (91)**STADE FREDERIC LANGRENAY – NNI 91 345 01 01**

M. VESQUES effectuera le contrôle de l'éclairage le lundi 01 octobre 2018 à 19h30. La C.R.T.I.S demande de matérialiser les 25 points. Les imprimés seront fournis sur place.

VILLE DE CHOISY LE ROI**STADE JEAN BOUIN NNI 94 022 01 01**

M. ORTUNO effectuera le contrôle de l'éclairage le lundi 17 septembre 2018 à 21h00. La CRTIS demande de matérialiser les 25 points. Les imprimés seront fournis sur place.

VILLE D'AULNAY SOUS BOIS**STADE DU MOULIN NEUF - NNI 93005 02 01**

M. ORTUNO effectuera le contrôle de l'éclairage le jeudi 20 septembre 2018 à 21h00. La CRTIS demande de matérialiser les 25 points. Les imprimés seront fournis sur place.

VILLE DE MITRY MORY**STADE JULES LADOUMEGUE - NNI 77 294 01 02**

M. ORTUNO effectuera le contrôle de l'éclairage le lundi 24 septembre 2018 à 20h30. La CRTIS demande de matérialiser les 25 points. Les imprimés seront fournis sur place.

CLASSEMENT ECLAIRAGE FEDERAL**VILLE DE IVRY SUR SEINE (94)****STADE DES LILAS – NNI 94 041 02 01**

Mesures relevées par M.LAWSON le 12 août 2018

Total des points : 5394 lux

Eclairement moyen : 216 lux

Facteur d'uniformité : 0,75

Rapport E min/E max : 0,55

Avis favorable pour une confirmation en niveau E4.

CLASSEMENT TERRAIN**VILLE DE CHAMPCEUIL****STADE YVON VIDOT – NNI 91 135 01 01**

Installations visitées par M.VESQUES le 30 août 2018

La C.R.T.I.S. classe ce terrain **en niveau 6** ; celui-ci ne pouvant être confirmé en **niveau en 5**.

VILLE DE MONTESSON (78)**STADE DES PETITS CHENES N°1 – NNI 78 418 01 01**

Installations visitées par M.DENIS le 30 août t 2018

La C.R.T.I.S. donne un avis favorable **pour un changement de niveau en 5**.

CLASSEMENT TERRAIN SYE**VILLE DE MONTESSON (78)****STADE DES PETITS CHENES N°2– NNI 78 418 01 02**

Installations visitées par M.DENIS le 30 août 2018

La C.R.T.I.S. donne un avis favorable **pour un changement de niveau en 5 SYE** sous réserve de la validation de la C.F.T.I.S. (Mesures des qualités sportives et de sécurité du 16/03/2017).

DEMANDE D'AVIS PREALABLE**VILLE DE MONTIGNY LE BRETONNEUX (78)****PARC DES SPORTS DE LA COULDRE – NNI 78 423 01 03**

Cette installation n'était pas classée.

Cet avis ne concerne que l'aire de jeu de 100mx60m.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour la rénovation du terrain.

Elle émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour la mise en place d'un gazon synthétique de niveau 6 SYE avec un éclairage de niveau E5, **sous réserve du respect du règlement des Terrains** applicable depuis le 31 mai 2014, avec la prise en compte des observations suivantes :

. Les dégagements le long des lignes de touche devront être portés à 2,60m pour « absorber » les buts A8 rabattus ;

. Faire le tracé A8 conformément à l'annexe 1.2 du règlement des Terrains.

La Commission rappelle que les dispositions relatives aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisées in situ à la mise en service et après chaque échéance **de cinq années d'utilisation**.

DOCUMENT A TRANSMETTRE A LA C.F.T.I.S

VILLE DE AVON (77)

STADE DU ROCHER – NNI 77 014 01 01

La C.R.T.I.S. transmet à la C.F.T.I.S l'arrêté municipal de Monsieur le Maire de FONTAINEBLEAU du 15 mai 2012.

Prochaine réunion : mardi 11 septembre 2018